

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Band:** 21/22 (1913)

**Heft:** 12

**Rubrik:** Nouvelles de l'activité des sociétés

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

rapport, il faudra lors d'un prochain exercice tâcher de prouver encore mieux combien la voiture automobile est pra-

tique, dans toutes ses formes, pour le transport rapide d'un certain nombre de blessés.»

## Enfin!

Nous lisons dans le *Journal de Genève*, du 12 novembre 1913, et sous le titre *L'emblème de la Croix-Rouge*:

« Le tribunal de police a **condamné à 500 francs d'amende** chacun, plusieurs pharmaciens qui avaient fait peindre sur leurs enseignes la croix rouge. Le tribunal a, en outre, ordonné la suppression de

l'emblème réservé, rappelons-le, au Comité international de la Croix-Rouge et aux sociétés et établissements reconnus par le Conseil fédéral comme organes auxiliaires de cette société. »

C'est bien; c'est très bien! Il y aurait encore quelques coups de balais analogues à donner chez nous et ailleurs.

## Nouvelles de l'activité des sociétés

**Exercice combiné des samaritains de Cornaux, Cressier, Landeron et de St-Blaise.** —

Le dimanche 19 octobre, après-midi vers 2 h., une foule était réunie au bord du lac, près du pont du Mouson, attendant l'arrivée d'un hydro-aéroplane qui devait aborder en cet endroit. Mais au moment où l'aviateur manœuvrait pour la descente, une explosion du moteur se produisit et l'appareil vint s'abattre sur les assistants. L'aviateur et son passager, ainsi que huit personnes présentes, furent assez grièvement blessés.

Ceci n'est heureusement que la supposition ingénieuse donnée par le D<sup>r</sup> Mauler aux nombreux samaritains des sections de l'est du district réunis à St-Blaise pour un exercice pratique. Sitôt la supposition connue, les membres présents se répartirent la besogne. Un bon nombre, munis de voiturettes, de brancards et d'objets de pansement, se rendirent en hâte sur le lieu supposé de l'accident, où ils trouvèrent épars les pseudo-blessés portant chacun une étiquette indiquant leur état.

L'un d'eux, par exemple, est censé avoir été lancé dans le lac par l'appareil en capotant; il y a mort apparente et il s'agit de pratiquer

la respiration artificielle pour le rappeler à la vie. Un autre, ayant une fracture du bassin, est ficelé sur une planche à repasser qu'on se procure dans la maison voisine. Les fractures simples, les fractures compliquées, les brûlures par l'essence du moteur enflammé, des plaies diverses se trouvent sur d'autres sujets, qui sont rapidement pansés chacun selon son cas, puis transportés avec précaution à l'hôtel communal où un hôpital avec 10 lits, réquisitionnés dans le voisinage, a été organisé pendant ce temps.

Le tout s'est fait avec célérité, puisque, juste une heure après le départ de St-Blaise pour le lieu du sinistre, toutes les victimes reposent côte à côte dans des lits bien faits et tout à côté d'une salle d'opération, dont on n'aura heureusement pas l'emploi aujourd'hui. Car tous ces jeunes garçons qui ont bien voulu remplir le rôle de blessés, sont aussi bien portants que possible, malgré l'air lamentable que leur donnent les pansements multiples dont ils sont recouverts.

Ces exercices de samaritains sont très intéressants et très utiles. C'est un plaisir de voir le sérieux avec lequel tous travaillent et s'efforcent de mettre en pratique les connaissances acquises dans les cours qu'ils ont suivis.

**Alliance des samaritains, Comité central.** —

Le Comité a décidé d'admettre au nombre des sections de l'Alliance celle du Obere Suhrenthal, avec 40 membres actifs.

Après entente avec le Secrétariat général de la Croix-Rouge, le Comité pense exposer à Berne, lors de l'exposition nationale de 1914, un certain nombre de graphiques concernant la distribution des sections de samaritains en Suisse.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Berne, pendant l'exposition nationale. Elle a été fixée aux 20-21 juin 1914.

**Comité de l'Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel.** — Le 12 novembre.

Tous les membres sont présents.

Le Comité se reconstitue: Président: M. le Dr de Marval; vice-présidente: M<sup>lle</sup> Sahli; secrétaire-caissière: Sœur Maria Quinche. M<sup>lles</sup> Moosmann et Ida Scheidegger.

Cependant pour décharger un peu S<sup>r</sup> Maria et pour simplifier le travail d'un autre côté, il est décidé que *désormais les cotisations se verseront par semestre au bureau de placement, Maillefer 7*, et non plus à la caissière.

M<sup>lle</sup> Sahli remettra alors le montant des cotisations à Sœur Maria.

La liste des membres à publier est mise en préparation et paraîtra d'ici à la fin de l'année.

A sa demande, M<sup>lle</sup> L. Brunner, garde-releveuse, est transférée de la section de Zurich dans celle de Neuchâtel.

Sous « Divers » se trouvent trois demandes de garde-releveuse et sage-femme de passer de catégorie B en A. Comme ces gardes, soit M<sup>me</sup> Nydegger, M<sup>lles</sup> Marguerite Sieber et Marie Weber, ont toutes les trois rempli les conditions demandées, le transfert est fait séance tenante.

Sœur Ida Scheidegger propose que le nombre des membres du Comité soit porté de 5 à 7. Cette proposition sera soumise à la prochaine assemblée générale de notre section.

Quelques discussions au sujet du costume et de ses prix. Le Comité décide d'imprimer des cartes avec prix, qui, données à M<sup>lle</sup> Hotz, seront remises aux gardes lorsqu'elles en feront la demande.

Les membres du Comité accueillent avec plaisir les réunions mensuelles, dont la première vient d'avoir lieu le jour précédent et dont un extrait paraît dans ce même numéro. Quelques mots sur la fête de Noël, qui sera tantôt là, et le Comité se sépare pour se retrouver sans doute en 1914 seulement.

**Alliance des gardes-malades, section de Neuchâtel. Réunion mensuelle.** — Conformément au vœu que nous avons exprimé à notre

assemblée du 19 octobre, plusieurs gardes ont demandé s'il ne pourrait y avoir une union plus étroite entre les membres de notre section.

Une première réunion des gardes a eu lieu, sur l'initiative de M<sup>lle</sup> Sahli, à Maillefer 7, le mardi 11 novembre dernier. Outre M<sup>lle</sup> Sahli, directrice du Bureau de la Croix-Rouge, la section des gardes était représentée par M<sup>mes</sup> Domon Ida, Montandon Cécile, Jaccard Marguerite, Martin Fanny, Porchet Bertha, de la Harpe Olga. Cette première réunion a été très cordiale et nous éprouvons le désir, par une entente mutuelle, à faire progresser dans notre section la carrière des gardes-malades.

M<sup>lle</sup> Sahli propose que nous ayons à tour de rôle un sujet à développer pour chaque réunion, soit sur l'hygiène ou la thérapeutique.

Le sujet adopté pour la prochaine réunion est: *Hygiène et soins aux nouveaux-nés*. (Par M<sup>lle</sup> Domon.)

Sur une proposition, il est décidé d'avoir une correspondante qui, chaque mois, donnera un extrait de la réunion pour *La Croix-Rouge suisse*. — Sœur Olga de la Harpe est nommée correspondante. Nous rappelons que la réunion mensuelle des gardes aura lieu le *premier mardi de chaque mois*, à 2<sup>1</sup>/<sub>2</sub> h., au Bureau de la Croix-Rouge, Maillefer 7. S<sup>r</sup> O.

